EPCC
Ecole Primaire Courroux-Courcelon

COUR DE RECREATION GENERAL-GUISAN

CHARTE D'UTILISATION

- Respecter les autres usagers
- Respecter le voisinage
- Rester loyal et fair-play
- Respecter le matériel mis à disposition
- Mettre ses déchets dans les poubelles
- Bannir la violence, la tricherie et la discrimination
- Montrer le bon exemple aux plus jeunes

Horaires d'ouverture :

La cour de l'école Général-Guisan est attribuée de façon permanente aux écoles durant les périodes et les horaires scolaires.
En dehors de ces plages horaires, le public y a accès de **16h à 20h** et durant les vacances scolaires de 09h à 20h

La cour et ses installations sont fermées au public :

- Durant les heures de classe
- Tous les soirs de 20h à 09h
- Les dimanches et jours fériés

RESTRICTIONS – CONDITIONS D'UTILISATION

Le terrain est placé sous la responsabilité de ses utilisateurs. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors d'une utilisation non-conforme de ses installations.

Il est interdit, sous peine d'amende, de :

- Circuler sur les surfaces de jeux et dans la cour avec des trottinettes, rollers, cycles, motocycles et tous autres engins à roues ou a roulettes.
- Utiliser des souliers à crampons de tous genre
- Utiliser des engins à lancer des projectiles tels que flèches, billes, balles de peinture, etc…
- Fumer, faire du feu ou des grillades
- Jeter ses chewing-gums par terre
- Boire ou manger sur les surfaces de jeux
- Utiliser des installations sonores
- Accéder avec des animaux dans l'enceinte de la cour
- Pratiquer des activités sans rapport avec les installations ou de nature à créer des nuisances
- Réserver la place

Le jeu est une fête collective. Il serait donc dommage de la gâcher par des comportements déplacés. Iles installations sont utilisés avec soin. Toutes déprédations, dégradations ou dommages seront réparés aux frais de leurs auteurs. Ce règlement peut être adapté en tout temps par le Conseil communal.

BON JEU à TOUS !

Le Conseil communal